

## CONDITIONS DE RÉSERVATION ET DE LOCATION

- 1 • Toute location est nominative et ne peut en aucun cas être cédée.
- 2 • Emplacement de tente, de caravane, de camping-car : l'emplacement réservé sera à votre disposition le jour de votre arrivée à partir de midi et devra être libéré le jour de votre départ avant midi.
- 3 • Location de mobil-home :
  - a - Les locations se font par périodes hebdomadaires du samedi à partir de 15 h au samedi suivant à 10 h au plus tard.
  - b - Les hébergements sont loués pour un nombre de personnes indiquées. Tout surnombre sera facturé suivant le tarif en vigueur sur le camping (et après accord de la direction)
  - c - Une caution de 200 € est exigée à l'arrivée. Elle est restituée au moment du départ sous déduction du montant des détériorations et/ou manquants constatés.
  - d - En fin de séjour, toute location doit être restituée en parfait état de propreté à l'intérieur et aux abords immédiats, à défaut le locataire devra acquitter un somme de 60 € pour le nettoyage qui pourra être prélevée sur la caution
  - e - Un inventaire sera fait au début et à la fin du séjour.
- 4 • Conditions de paiement :

Une réservation n'est confirmée qu'après versement d'un acompte (déductible du séjour) plus frais de réservation en juillet - août.  
Le solde concernant les locations sera réglé à l'arrivée.
- 5 • En cas d'annulation moins de 60 jours avant la date d'arrivée prévue, l'acompte ne sera pas remboursé.
- 6 • En cas de retard dans l'occupation d'un emplacement ou d'une location réservée, les charges seront comptées à partir du jour de la réservation.  
Toute location ou emplacement restant inoccupé 48 h après la date d'arrivée réservée, sera considérée comme annulée (sauf accord).
- 7 • Tout séjour réservé interrompu avant son échéance sera dû dans sa totalité.
- 8 • Extrait du règlement intérieur :
  - Chaque locataire ou occupant est tenu de respecter le règlement intérieur du camp et en particulier de s'abstenir de faire du bruit ou de circuler en voiture en-dehors des heures autorisées.
  - Les chiens sont acceptés en laisse (sauf catégorie 1 et 2) jamais seuls sur l'emplacement ou dans la location. Carnet de vaccination obligatoire.
  - Il appartient au campeur de s'assurer- le camping décline toute responsabilité en cas de vol, incendie, intempéries... et en cas d'incident relevant de la responsabilité civile du campeur.

## Renting Conditions

- 1 • All hire contracts are made out under one name and are not transferable.
- 2 • Renting of pitches  
Pitches will be available at 12 noon on the day of arrival, and must be vacated by 12 noon on the day of departure.
- 3 • Renting of mobile homes
  - a - These may be occupied from Saturday 3 p.m., until Saturday before 10 a.m.
  - b - Accommodation is rented for the number of people indicated, any extra tenants will be billed according to the tariff "adult" in force on the campsite.
  - c - All bookings become effective after receipt of the deposit, 25 % of the price of the stay, + 15 € for file expenses, and confirmation by the management. (No file expense in low season).
  - d - No reduction will be made for late arrival or early departure.
  - e - On arrival, a guarantee of 200 € will be requested by the owner. This guarantee will be refunded on the day of departure, less any amounts deducted for deterioration and/or missing objects.
  - f - An inventory will be made at the beginning and at the end of the stay.
  - g - All accommodation and its surroundings must be left clean and tidy as found on arrival, if not , the tenant will have to pay 60 € for cleaning and tidying.  
All accommodation is equipped with : fridge, gas, crockery, cooking utensils, electric coffee maker, bedding, blankets, garden furniture, parasol.  
Sheets and pillow cases are not provided
- 4 • Dogs are accepted on lead, never alone on the pitch. Record of vaccinations obligatory.
- 5 • Insurance  
It is the camper's to insure himself.  
The campsite declines all responsibility in the event of theft, fire, bad weather... and for any incident concerning the civil liability of a camper.
- 6 • Cancellation
  - On the part of the camper :  
In the case of a cancellation of your reservation, to compensate for the breaking of the contract :  
Less than 60 days before the date of your arrival,  
all of your deposit will be held by the camping.

